



SOMMET MONDIAL POUR LE
DEVELOPPEMENT SOCIAL

Copenhague (Danemark)

Distr.
LIMITEE

A/CONF.166/L.1/Corr.2
7 mars 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Point 10 de l'ordre du jour

ADOPTION DE LA DECLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION
DU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Projets de déclaration et de programme d'action

Note du Secrétaire général

Rectificatif

PROGRAMME D'ACTION

CHAPITRE I

1. Paragraphe 14 k)

Supprimer les crochets au début et à la fin du paragraphe. Maintenir les crochets à la septième ligne "[aux réfugiés et]" et placer entre crochets les mots "d'actes terroristes" figurant à la neuvième ligne. Le paragraphe doit se lire comme suit : "Créer le climat politique et juridique voulu pour s'attaquer aux racines profondes du phénomène des réfugiés et faciliter leur retour librement consenti dans la sécurité et la dignité; des mesures devraient être prises aussi en coopération avec la communauté internationale, selon le cas et conformément à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux autres instruments internationaux et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, afin de créer les conditions qui permettront [aux réfugiés et] aux personnes déplacées dans leur propre pays, y compris les personnes déplacées en raison d'un conflit armé, de troubles sociaux, [d'actes terroristes] ou de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, de regagner volontairement leur lieu d'origine."

2. Paragraphe 22

Supprimer les crochets.
